

Je voyage
dans mon
fauteuil !



FESTIVAL IMAGES
d'ici & d'ailleurs

LES PAPILLONS
47, RUE DU REFUGE
84200 CARPENTRAS

04 90 60 69 54
contact@yadelartorg

Je voyage dans mon salon

Festival photo virtuel
Des photographies suspendues
dans votre salon.



RÈGLEMENT 2021 / 6ÈME ÉDITION

IMAGES D'ICI ET D'AILLEURS

Règlement déposé chez Maître Hiely Jérôme
Huissier de justice
Adresse : 27 Avenue Notre Dame de Santé, 84200 Carpentras

Juillet - Août 2021

Une exposition atypique mettant le 8ème Art à la portée du plus grand nombre, le but étant de proposer un point de vue sur la diversité de l'univers de l'image. Ces photos montrent des espaces et des milieux différents, un kaléidoscope ouvert sur toutes les représentations possibles de la terre sur laquelle nous vivons.

Réflexion sur la terre et ses cultures. Dans la perspective non pas simplement de diffuser des paysages mais d'élaborer avec elles un dialogue de façon à proposer un autre éclairage sur le monde et d'interroger les photographies elles-mêmes ainsi que le spectateur.

Dossier et droits d'inscription sont à renvoyer signés
à l'Association Les Papillons
47-51, rue du Refuge - 84200 CARPENTRAS
04 90 60 69 54 / contact@yadelart.org / thepap.org

Participer aux Festival « Images d'ici & d'ailleurs »:

C'est participer à une exposition virtuelle sur le site thepap.org

Seuls les dossiers complets seront enregistrés dans leur ordre d'arrivée, jusqu'à atteindre le nombre d'inscriptions possibles pour l'exposition (80).

Une pièce manquante entraînera systématiquement l'annulation de l'inscription.

Un comité de sélection se réunira afin de choisir les photos pour l'exposition.

A la fin des expositions le tirage photo (A3) qui servira à l'exposition en galerie vous sera offerte.

Article 1 - INSCRIPTIONS 2021

PIÈCES À FOURNIR AVANT SÉLECTION:

- Les exposants doivent remplir correctement et lisiblement les espaces prévus à cet effet sur le bulletin d'inscription disponible sur le site internet www.lespapillons.org.

- Faire parvenir à l'association, par mail, clé USB ou www.wetransfer.com, 3 photos couleur uniquement au format paysage (JPG, PDF, AI, PS), d'une définition haute résolution d'un minimum de 300 dpi afin d'en obtenir le meilleur tirage possible.

Le bulletin d'inscription complet doit nous parvenir **avant le 30 Avril 2021 dernier délai.**

Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé sans être retourné à l'artiste.

APRÈS SÉLECTION: l'inscription est gratuite

En cas de sélection, **20€ d'adhésion à l'association** à l'ordre de «association Les Papillons » est demandé

(paiement par espèces, chèque ou Western Union pour l'étranger).

En cas où le photographe annulerait sa participation, les 20€ d'adhésion à l'association ne seront pas remboursés.

Article 2 - RESTITUTION DES BÂCHES APRÈS MANIFESTATION

La restitution des tirages photos se fera à l'association sur RDV, en cas d'expédition les frais de port sont à la charge des participants.

SUR PLACE

La restitution du tirage photo est **GRATUIT** si le participant vient la récupérer **sur RDV uniquement (04 90 60 69 54) et hors vacances scolaires** à l'association Les Papillons, 47-51, rue du Refuge - 84200 CARPENTRAS.

PAR EXPÉDITION EN FRANCE

Les frais de port sont à la charge des participants souhaitant récupérer le tirage photo. **Pour les participants résidant en France, les frais de transport sont à la charge du participants**

Pour les participants résidant à l'étranger pour le retour du tirage en fin de manifestation est à la charge du participant.

Article 3 - RÉALISATION DES CLICHÉS

Un numéro d'inscription sera fourni à l'artiste au moment de son inscription, il sera reporté avec le nom

de l'artiste et le pays d'origine de la photo.

Le numéro attribué à l'artiste au moment de son inscription devra être présent lors de toutes correspondances.

Ne sont pas admises: les œuvres de publicité commerciale, les œuvres anonymes, les œuvres ayant un caractère de manifeste, d'injure ou d'obscénité, les œuvres exposants les parties intimes du corps humain et pouvant choquer le public, ainsi que celles susceptibles de porter atteinte à l'exposition.

Article 4 - INVITATIONS

Des cartons d'invitation seront transmis par e-mail ou par courrier pour les personnes qui en feront la demande (charte écologique).

Article 5 - REMISE DES CLICHÉS POUR L'IMPRESSION

Les clichés photo couleur uniquement doivent être transmis **avant le 30 Avril 2021 dernier délai. hors vacances scolaires** à l'association Les Papillons, 47-51, rue du Refuge - 84200 CARPENTRAS.

SUR PLACE à l'association : sur clef USB ou disque dur.

PAR E-MAIL à photo@lespapillons.org ou par wetransfer.com

Article 6 - PLACEMENT DES ŒUVRES

Une commission composée par des membres de l'association « Les Papillons et Art & Vie » sous la responsabilité du directeur artistique de l'exposition a pour mission d'assurer le placement des œuvres lors de l'exposition en galerie.

Aucun photographe ne peut demander à faire retirer son œuvre avant la fin de l'exposition.

Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 - LE JURY

Un Jury décernera divers prix financiers et autres.

La composition du jury est arrêtée par le Président de l'association et le Directeur artistique de la manifestation.

Le jury est composé du Président de l'association, et de personnes choisies pour leur représentativité dans le domaine de la culture et/ou leurs compétences.

Les membres du jury peuvent exposer mais ne peuvent en aucun cas concourir.

Le jury de l'exposition est chargé de l'attribution des prix et récompenses ainsi que de la sélection des œuvres.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 8 - RÉCOMPENSES ET REMISE DE PRIX

L'attribution des prix du jury se fera à la fin de la manifestation. Ces prix seront proclamés et remis au moment de la conclusion de la manifestation.

Les artistes récompensés sont automatiquement classés hors concours pendant les trois années suivant leur récompense, mais peuvent exposer hors concours les années suivantes.

Le Grand prix du Festival « Images d'ici & d'ailleurs » 2021, est doté d'un montant de :

1 ^{er} Prix :	300€	3 ^{ème} Prix :	80€
2 ^{ème} Prix :	150€	Prix du Public :	50€

Outre les prix décernés par le jury, des récompenses peuvent être attribuées par divers organismes locaux ou régionaux.

Toute personne n'étant pas majeure au moment de son inscription ne pourra prétendre à un prix en numéraire.

Il est souhaitable que les exposants récompensés puissent assister au vernissage et à la remise des prix ou, en cas d'empêchement, de s'y faire représenter ou de signaler son absence.

Le prix du jury sera remis en fin de manifestation (remise des Prix).

Des cartons d'invitation et des affiches seront réalisés pour l'occasion par l'association.

Le tirage photo photo reste la propriété de l'artiste à la fin de la manifestation.

Article 9 - CATALOGUE OFFICIEL DE L'EXPOSITION

Le nom des exposants figurera sur le plan de découverte de la manifestation.

Les photographes ne désirant pas divulguer leurs coordonnées au public doivent le signaler par avance lors de la remise du dossier d'inscription et par demande écrite.

Toute erreur ou modification devra être signalée à l'association par courrier, avant le vernissage.

La distribution de ce plan se fera par l'Association, l'Office de Tourisme et les commerçants ainsi que par tout moyen que l'association jugera utile.

Article 10 - IMAGE DES ŒUVRES

Toutes les œuvres paraîtront sur le site internet de l'association.

Ces diverses images pourront être utilisées par l'association des Papillons, pour assurer la communication de l'événement (affiches, flyers, dépliants, dossiers et articles de presse, etc....)

Dans ce cadre, l'artiste s'engage à ne pas demander à l'association « Les Papillons » une indemnisation quelconque pour l'exploitation du droit de reproduction de sa photographie. Il renonce aux droits de reproduction associés, au profit de l'association.

L'association s'engage à utiliser ces images et vidéos uniquement dans le cadre de la communication de l'exposition.

Article 11 - ANNULATION

En cas d'annulation de la manifestation, il ne pourra être fait droit à toute autre réclamation, remboursement de l'adhésion ou versement de dommages et intérêts.

Article 12 – L'ŒUVRE

La signature du bulletin d'inscription vaut l'approbation du présent règlement 2021 et exclut tout recours contre l'association les Papillons, ainsi que leurs partenaires.

Article 13 - LITIGES

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des obligations contractuelles, les parties s'engagent à régler préalablement leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction compétente.

Fait à Carpentras, le 08.01.2021

Le Conseil d'Administration

Le Président de l'association Les Papillons: Camille Senoble

Le Directeur artistique: José Puchalt